

# Evolution des effectifs des étudiants du supérieur au Burkina Faso

---

Nadège Compaoré épouse Bambara\*

## Résumé

Au Burkina Faso, le domaine de l'enseignement supérieur se caractérise par une dominance du secteur privé sur celui du secteur public. Le pays compte une centaine d'établissements ou instituts privés contre sept (7) grandes universités publiques<sup>1</sup>. Cependant, cette étude prend en compte les quatre premières universités<sup>2</sup> qui sont les plus anciennes par rapport aux dernières autres. La politique actuelle du gouvernement burkinabè, en matière d'enseignement supérieur, vise la déconcentration des établissements d'enseignement supérieur sur le territoire national. Cela se traduit par sa volonté de créer des centres universitaires dans tous les chefs-lieux de région et de province<sup>3</sup> (Commune de Ouagadougou, 2011 et Project City Development Strategy, 2008). Malgré ses efforts énormes, des insuffisances perturbent la pertinence des enseignements supérieurs. La présente réflexion se porte garante pour analyser l'évolution des effectifs, avec un accent particulier sur ceux des filles, et évaluer ainsi leur impact sur le rendement dudit domaine.

**Mots-clés :** Burkina Faso, croissance des effectifs, enseignement supérieur, universités, femmes.

## Evolution of the students' number in higher education in Burkina Faso

### Abstract

In Burkina Faso, the field of higher education is characterized by a dominance of the private sector over that of the public sector. The country has a hundred private institutions or institutes against seven (7) large public universities. However, this study takes into account the first four universities that are the oldest compared to the last others. The current policy from the Burkinabe government, in the field of higher education, is aimed at the decentralization of higher education institutions in the national territory. This is reflected in its desire to create university centers in all regional and provincial capitals (Commune of Ouagadougou, 2011 and Project City Development Strategy, 2008). Despite its enormous efforts, shortcomings disrupt the relevance of higher education. The present reflection guarantees the evolution of the workforce, with a particular focus on those of girls, and thus assess their impact on the performance of this field.

**Keywords:** Burkina Faso, enrollment growth, higher education, universities, women.

---

\* Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso – mail : compaorenadege80@gmail.com

<sup>1</sup> Il s'agit des universités suivantes : Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo ; Ouaga II ; Nazi BONI de Bobo Dioulasso, Norbert ZONGO de Koudougou, Ouahigouya, Dédougou, Fada-N'Gourma.

<sup>2</sup> Nous ne disposons pas de statistiques spécifiques aux trois plus récentes universités dont Ouahigouya, Dédougou et Fada-N'Gourma : selon le tableau de bord de l'enseignement supérieur (2013), ces dernières relèvent de l'université de Ouagadougou ; leurs effectifs ont donc été intégrés dans celle de Ouagadougou I. (MESS, 2013).

<sup>3</sup> Le Burkina Faso se compose de 45 provinces et chefs-lieux de province (Project City Development Strategy, 2008 et Commune de Ouagadougou, 2011)

## Introduction

Le Burkina Faso est un pays enclavé avec une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Situé en Afrique de l'ouest dans la zone soudano-sahélienne, ce pays est essentiellement agricole. De ce fait, il est tributaire d'une pluviométrie capricieuse qui influence fortement la situation économique des populations.

En termes d'éducation, le Burkina est l'un des derniers pays de la sous-région en matière de scolarisation au supérieur. Selon le dernier recensement (RGPH, 2006), la population en âge d'être scolarisée au supérieur (18-24 ans) est estimée à environ deux millions d'habitants soit 12,4 % de la population totale. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur est marqué ces dernières années par une expansion rapide des effectifs, un dynamisme de son secteur privé, une déconcentration des offres de formation et une entrée dans le système LMD<sup>4</sup>.

L'objectif général de cette présente étude consiste à analyser l'évolution des effectifs au niveau des universités et instituts d'enseignement supérieur au Burkina Faso au cours des dix (10) dernières années académiques (2007/2008 à 2015/2016).

## I. Cadre théorique

Selon la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2005), le Burkina Faso a connu une croissance économique relativement élevée (5,2 %) au cours des 10 dernières années (2000 à 2009). Malgré cette prouesse, il connaît une situation de pauvreté qui se traduit par un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 290 900 FCFA en 2011 (MEF, 2011). Ainsi, selon le profil de pauvreté et d'inégalités, rapport d'enquête multisectorielle continue (EMC de 2014), 40,1 % de la population<sup>5</sup> vit en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 153 530 FCFA par personne adulte et par an au prix courant de Ouagadougou. Cette situation traduit une amélioration du seuil<sup>6</sup> absolue de la pauvreté monétaire (INSD, 2015). Comparés aux résultats de 2009 fournis par l'EICVM 2009-2010, l'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 14 % car elle était estimée à 46,7 % en 2009. En termes de développement, le Burkina Faso est classé 183<sup>ème</sup> sur 187 pays dans le rapport 2011 sur le développement humain durable du PNUD. Le pays se classe 44<sup>ème</sup> sur 49 pays africains (PNUD, 2011).

La dynamique démographique du pays est marquée par une forte fécondité (6 enfants par femme) et un recul de la mortalité<sup>7</sup> qui se traduisent par un niveau élevé du taux de croissance démographique de 3,1 % entre 1996 et 2006. Cette situation contribue fortement à la croissance rapide de la population du pays, et notamment dans les villes. Cela conduit à l'accroissement des effectifs des étudiant-te-s au niveau de

---

<sup>4</sup> Licence-Master-Doctorat

<sup>5</sup> Avec une profondeur de la pauvreté de 9,7% et une sévérité de la pauvreté de 3,3% de la population totale du pays (INSD, 2015).

<sup>6</sup> Ce seuil était estimé à 108 454 FCFA par an en 2009, selon l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (MEF, 2009).

<sup>7</sup> Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS, 4<sup>ème</sup> du genre) de 2010, le taux brut de mortalité en 2010 est de 41‰ contre 46‰ en 2003 (MEF, 2010).

l'enseignement supérieur. Par ailleurs, des disparités existent entre les sexes (hommes et femmes).

Ainsi, le présent article se fonde essentiellement sur la principale interrogation qui est la suivante : quelles sont les principales causes de l'explosion des effectifs féminins dans les établissements ou instituts d'enseignement du supérieur au Burkina Faso ?

L'objectif de l'étude consiste à analyser la situation de la croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso. L'atteinte de cet objectif nécessite une démarche méthodologique pertinente.

## 1. Méthodologie de recherche

La méthodologie utilisée pour la collecte de données comprend : la recherche documentaire, des entretiens et des sorties effectuées de terrain. L'enquête est de type qualitatif et quantitatif.

La recherche documentaire a consisté à l'exploitation des documents et statistiques des études précédentes. Ces données sont obtenues auprès de la direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du ministère en charge de l'enseignement supérieur (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)), mais aussi en ligne. Nous avons aussi visité les centres documentaires du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEVC) et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MEFID).

Les entretiens ont concerné deux responsables du MESRSI. Il s'agit notamment du Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles du MESRSI (DGESS/MESRSI) et du Directeur de l'Administration, des Orientations et de l'Intégration (DAOI) de l'université de Ouaga I Pr. Joseph KI-ZERBO. Nous avons également échangé avec un responsable du Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) et du Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER).

Les sorties ont été nécessaires dans la réalisation des observations directes sur le terrain. Les deux universités de Ouagadougou (Ouaga I et Ouaga II) et l'université Norbert ZONGO de Koudougou ont été visités. Cela a permis de constater les réalités vécues dans chacune de ces universités.

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement à l'aide du logiciel Excel avant d'être soumises à une analyse approfondie. Les variables utilisées traduisent les raisons fondamentales de l'augmentation des effectifs (part des étudiants dans la population générale, taux de succès au secondaire, taux de redoublants, etc.) ; l'appréciation du degré d'impact des effectifs actuels sur la qualité des enseignements d'une part, et leur mise en pratique dans la vie socio-professionnelle des apprenants (ratios tels que le nombre d'étudiants par enseignant et le nombre d'étudiants par établissement ou institut d'enseignement supérieur ; la charge de travail des enseignants (copies, travaux dirigés, mémoires...) ; les équipements et infrastructures). Ces variables choisies sont directement liées à l'hypothèse principale de l'étude.

## 2. Résultats de l'étude

L'étude s'est articulée essentiellement sur les causes fondamentales de la flambée des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur. Elles sont multiples et diversifiées. Par ailleurs, elles sont en lien avec le système éducatif mis en place au Burkina Faso car elles trouvent leur fondement dans la logique du système actuel.

### 2.1. Taux de succès au baccalauréat

L'accès à l'enseignement supérieur est dicté par l'obtention de certains diplômes obligatoires, marquant la fin du cycle d'enseignement secondaire<sup>8</sup>. Dans cette analyse, l'accent est mis sur le taux de succès au baccalauréat (BAC). En effet, quel que soit le statut des établissements (publics et privés), le diplôme recommandé est identique et correspond au BAC. Cependant, ce diplôme revêt plusieurs catégories selon le type de l'enseignement (général ou technique).

Pour l'enseignement général, la fin du cursus scolaire est sanctionné par les types de BAC suivants : BAC A, C et D. Quant à l'enseignement technique, il se caractérise par les BAC F, G1, G2, etc. Ainsi, l'accès à l'enseignement supérieur est possible, si et seulement si, l'obtention du diplôme de baccalauréat est un acquis. Cependant, les taux de succès varient suivant les années mais également selon la catégorie.

Par ailleurs, le taux de transition<sup>9</sup> (global) du secondaire au supérieur entre l'année scolaire 2011/2012 et 2012/2013 est de 64,1 % (soit 68,5 % de garçons contre 56,8 % de filles). (MESS, 2013). Cela signifie que tous les diplômés du BAC ne sont pas inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. En outre, ce taux n'a pas connu de variation significative, durant les 5 dernières années (2008/2009 à 2012/2013). Il reste cependant supérieur au taux de succès au baccalauréat pour l'année 2013 (34,9 % en 2013)<sup>10</sup>.

Néanmoins, la transition des filles du secondaire au supérieur est plus faible que celle des garçons. En effet, 4 filles de la dernière année du secondaire de 2011/2012 ont accédé au supérieur en 2012/2013 pour 5 garçons. L'indice de parité du taux de transition au cours de cette période est de 0,83 (c'est-à-dire que sur un effectif de 100 garçons, on a 83 filles).

Malgré la faible variabilité du taux de transition du secondaire au supérieur, le taux de succès au baccalauréat contribue à l'augmentation des effectifs des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur. En outre, ce taux correspond à une partie des nouveaux inscrits au supérieur (notamment les nouveaux bacheliers), sans exception de statut d'établissements (publics et privés).

---

<sup>8</sup> L'enseignement secondaire correspond au cursus scolaire allant de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de terminale. Il comporte donc deux cycles dont le premier couvre la 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup> tandis que le second va de la classe de seconde à la terminale. Cependant, avec la politique du gouvernement burkinabé sur le « continuum », les classes du premier cycle du secondaire sont rattachées à l'enseignement de base (au MENA)

<sup>9</sup> Le calcul du taux de transition du secondaire au supérieur prend en compte les anciens bacheliers et les bacs étrangers que le système de collecte actuel ne permet pas de détecter (MESS, 2013).

<sup>10</sup> Les annuaires statistiques et tableaux de bords du MESS des trois dernières années (2014, 2015 et 2016) ont été élaborés mais les résultats sont en cours de validation : ils ne sont pas encore disponibles officiellement.

## 2.2. Nouvelles inscriptions et effectifs généraux des étudiants déjà inscrits

Les nouvelles inscriptions représentent celles des étudiants en première année au supérieur. Les effectifs y adhérant connaissent une augmentation au cours des années dans les établissements d'enseignement supérieur. Ce constat est une réalité aussi bien pour les établissements publics que privés. En outre, elle est différentielle selon la répartition par sexe (garçons-filles).

Selon le tableau de bord du MESS (2013), 24 491 étudiants dont un tiers de filles sont nouvellement inscrits en 1<sup>ère</sup> année, en 2012/2013, dans les établissements d'enseignement supérieur du Burkina Faso. Le privé accueille 19,1 % de cet effectif (contre 80,9 % au public). Cependant, l'effectif des nouveaux inscrits s'est accru de 6,8 %, par rapport à l'année antérieure (2011/2012). Par ailleurs, au cours des cinq (5) dernières années académiques (de 2008/2009 à 2012/2013), le nombre de nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année a augmenté de plus de la moitié, soit 53 % (MESS, 2013).

La répartition de ces effectifs selon les domaines d'étude présente une particularité, se traduisant par des disparités, d'une part sur des effectifs globaux et ceux spécifiques aux filles, et d'autre part, concernant l'évolution par rapport aux années antérieures. Cela est enregistré dans le tableau n° I.

**Tableau I :** Répartition des étudiants inscrits en première année par domaine de la CITE<sup>11</sup> et par année

Domaine d'étude	2012/2013		TAMA <sup>12</sup>	Evolution par rapport 2011/12	Evolution par rapport à 2008/09
	Total	% Filles			
Agriculture	86	25,6%	-26%	4%	-70%
Education	1 172	15,4%	6%	-15%	27%
Ingénierie, industries de transformation et production	1 415	19,7%	53%	30%	442%
Lettres et arts	4 826	36,2%	15%	29%	77%
Santé et protection social	714	40,2%	15%	1%	74%
Sciences	4 203	15,1%	16%	-7%	82%
Sciences sociales, commerce et droit	11 801	41,3%	7%	6%	30%
Services	274	45,6%	34%	7%	226%
<b>Total</b>	<b>24 491</b>	<b>33,29%</b>	<b>11%</b>	<b>7%</b>	<b>53%</b>

Source : MESS : tableau de bord de l'enseignement supérieur, 2013, p17

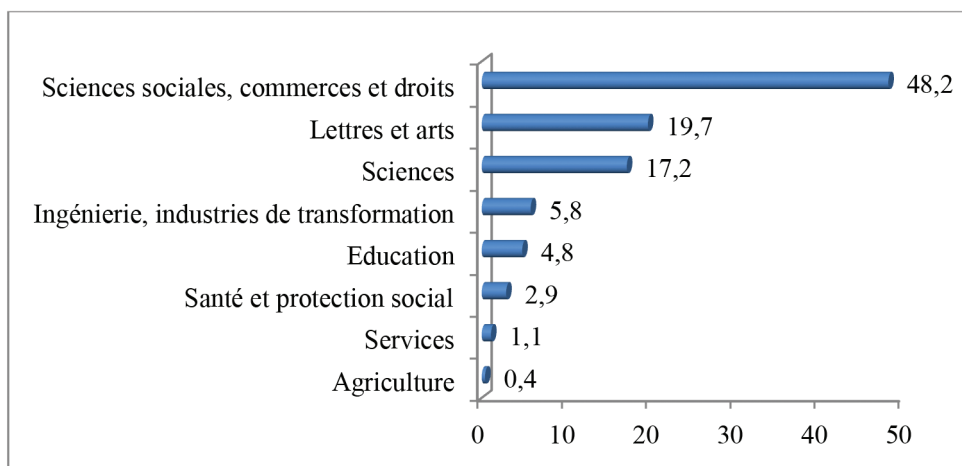
<sup>11</sup> Classification Internationale Type de l'Education (MESS, 2013).

<sup>12</sup> Taux d'Accroissement Moyen Annuel (MESS, 2013).

La lecture du tableau n° I révèle trois tendances remarquables : (i) un fort accroissement des effectifs dans le domaine de l'ingénierie, industries de transformation et production (30 %) ; (ii) une forte régression des inscriptions dans le domaine de l'éducation (-15%) et une forte inscription des filles dans le domaine des services (45,6 %). Par ailleurs, la représentativité des filles correspond à seulement 33,29 % des effectifs des nouveaux inscrits au compte de l'année académique 2012/2013. Ces chiffres sont en lien direct avec l'orientation des étudiants.

### 2.3. Orientations des étudiants

Suivant les domaines d'étude d'enseignement supérieur, la répartition des nouveaux inscrits par domaine s'effectue selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Le poids respectif des effectifs des nouveaux inscrits en 2012/2013 selon les différents domaines considérés est traduit dans le graphique n° 1 ci-dessous.

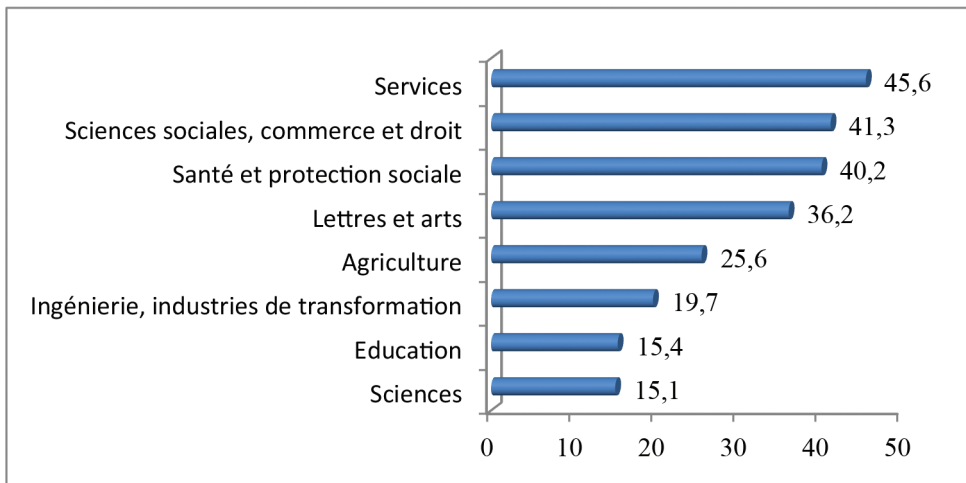


**Graphique 1 :** Représentativité des nouveaux inscrits par domaine d'étude (en %).

Source : MESS, 2013 et COMPAORE Nadège, 2017.

Ce graphique atteste que presque la moitié (soit 48,2 %) des étudiants s'orientent vers les domaines des sciences sociales, du commerce et du droit, contre seulement 0,4 % d'étudiants en agriculture, qui reste un domaine très faiblement sollicité.

Cependant, la part des filles dans ces différents domaines révèle un paradoxe : les filles sont beaucoup plus représentées dans les domaines se caractérisant par des faibles effectifs. Cette réalité est illustrée dans le graphique n° 2.



**Graphique 2 :** Proportion des filles par domaine d'étude.

Source : MESS, 2013 et COMPAORE Nadège, 2017.

On remarque que le domaine des « services » est le plus prisé des filles (45,6 % des effectifs) alors qu'il occupe le dernier rang en termes d'effectif par domaine (hors mis celui de l'agriculture). Cependant, le domaine des « sciences sociales, commerce et droit » constitue le second choix des filles mais aussi, il vient en tête des effectifs globaux (garçons et filles). Ainsi, nous déduisons que ce domaine fait partie des premiers choix des étudiants. Cependant, les domaines relevant de la technique et des sciences appliquées ne sont pas attrayants pour les filles : à peine 20 % d'entre elles s'y intéresse. On constate alors que la féminisation des effectifs dans l'enseignement supérieur est une réalité partielle, car certains domaines sont évités par les filles, peut-être par leur complexité.

Par ailleurs, les nouveaux inscrits viennent s'ajouter aux anciens inscrits pour former les effectifs d'étudiants au niveau de chaque domaine d'étude (précédemment évoqués). Un recul sur dix années derrière nous permet de percevoir le rythme d'évolution de ces effectifs par domaine. En outre, la logique de l'orientation est la pièce maîtresse de cette évolution.

Elle est révélatrice d'une croissance significative des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur du pays, au fil des années. Les effectifs ont enregistré un taux de croissance de 44,1 % entre 2007/2008 et 2015/2016, en seulement une décennie. En effet, on a enregistré 41 779 étudiants en 2007/2008 contre 94 728 en 2015/2016 (DGESS<sup>13</sup>/MESS/ MESRSI<sup>14</sup>, 2007 à 2016). On peut en déduire alors un taux d'accroissement moyen annuel<sup>15</sup> d'environ 10,77 %. Ce taux est important car nettement supérieur à celui de la population urbaine (3,1 %) du pays (RGPH, 2006).

<sup>13</sup> DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

<sup>14</sup> MESRSI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Il est parfois remplacé par le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur : MESS)

<sup>15</sup> La formule de calcul du taux d'accroissement moyen annuel est :  $= +((94728/41779) ^ (1/8) - 1) * 100 = 10,77$

Cependant, ce taux apparaît moins élevé sur une période plus courte. En effet, selon l'annuaire statistique et le tableau de bord de l'enseignement supérieur de 2013, l'effectif de 74 276 étudiants en 2012/2013 s'est accru de 7,8 % par rapport à 2011/2012. Cette hausse relative est moins importante que celle observée (12,9 %) entre 2010/2011 et 2011/2012. En outre, durant les cinq (5) dernières années (2012/2013 à 2015/2016), le nombre total d'étudiants s'est accru de 26 521 étudiants soit 55,5 %. Par ailleurs, entre 2008/2009 et 2012/2013, le taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) est de 11,7 % (MESS, 2013).

Une autre réalité est vécue en considérant le statut d'établissements : le TAMA est de 16,7 % pour le privé contre 10,5 % pour le public. Mais, selon le genre, on enregistre un accroissement identique de 12 % chez les filles comme chez les garçons (MESS, 2013).

Alors, on peut se rendre bien compte de la complexité de la situation se traduisant par la variabilité du TAMA. Ainsi, on retiendra que la tendance générale révèle une plus grande importance de ce taux dans un délai plus court (une année). Cela est synonyme d'une croissance à un rythme accéléré des effectifs.

La répartition des effectifs par domaine d'étude atteste une réalité identique à celle décrite ci-dessus. Chaque domaine d'étude subit également cette tendance générale à la hausse, malgré quelques fois les baisses inopinées des effectifs enregistrées certaines années.

Cette répartition sur la décennie considérée (2007/2008 à 2015/2016) permet de procéder à la classification des domaines suivant leur poids démographique. Le tableau II suivant illustre cette situation.

La lecture du tableau montre que malgré la croissance généralisée des effectifs, le rythme varie d'un domaine à un autre. En outre, le cumul des effectifs sur la période d'étude confère la première place au domaine « Sciences sociales, commerce et droit » suivi de loin par celui de « Lettre et arts » avec respectivement 312 170 et 105 447 étudiants : l'écart entre les deux correspond à environ le triple).

Le domaine de l'agriculture est le moins nanti. En outre, il a enregistré une double baisse entre 2009/2010 à 2011/2012 avec un passage des effectifs de 851 à 494 puis à 247. Sans aucun doute, on peut conclure que les domaines se caractérisant par les effectifs importants sont les plus privilégiés des étudiants : l'orientation des étudiants constitue ainsi une source de croissance des effectifs, aussi bien selon les années que suivant les différents domaines.

Aussi, la répartition des effectifs par établissement reflète l'augmentation de ces effectifs. Mais une différence de rythme est observée selon le statut de ces établissements (public et privé). Le public enregistre une supériorité numérique durant la décennie considérée. En effet, sur les 41 779 étudiants inscrits en 2007/2008, la majorité provient du public (soit 82,78 %) contre seulement 17,22 % pour le privé. Sur l'ensemble de la période d'étude, le constat est le même : le privé vient en tête avec 78,68 % des effectifs contre 21,32 % au privé. Alors, malgré la légère baisse de l'écart, on remarque que le public détient toujours le record des effectifs pléthoriques par rapport au privé.

**Tableau II : Evolution des effectifs par domaine d'étude sur la dernière décennie**

Années (2006 à 2016)	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	Total
<b>Domaine</b>											
Agriculture	260	284	528	851	494	247	312	334	326	412	3788
Education	692	1166	1418	2177	2036	2478	2826	2914	4487	5887	25389
Inconnus ou non précisés	13			4	84	18	24	13	20	103	266
Ingénierie, industries de transformation	382	439	787	1196	2822	3312	4280	3186	5462	6037	27521
Lettre et arts	4068	6389	7449	9295	11073	11663	13196	13827	15420	17135	105447
Santé et protection sociale	2755	2728	2904	2438	2917	3701	3993	4124	4618	5705	33128
Sciences	5459	6821	7342	6487	8708	10770	10959	10683	11978	13307	87055
Sciences sociales, commerce et droit	19676	23771	27019	28448	32388	35901	37805	43308	39332	44198	312170
Service	210	181	308	270	476	804	881	2925	1955	1944	9744
<b>Total/AN</b>	<b>33515</b>	<b>41779</b>	<b>47755</b>	<b>51166</b>	<b>60998</b>	<b>68894</b>	<b>74276</b>	<b>81314</b>	<b>83598</b>	<b>94728</b>	<b>604508</b>

Source : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur / DGESS/MESS MESRSI, 2007 à 2016.

En outre, l'analyse du rythme d'évolution des effectifs de 2007/2008 à 2015/2016, indique également une croissance plus rapide des effectifs au niveau des établissements publics que ceux du privé. Le taux de croissance enregistré au public est de 48,37% tandis que celui du privé correspond à environ 31 %.

Néanmoins, les études antérieures précisent que « l'accroissement des effectifs est plus soutenu dans le privé que dans le public surtout sur les trois dernières années<sup>16</sup> » (MESS, 2013, p ?). En effet, les statistiques révèlent qu'au cours des années académiques 2008/2009 et 2011/2012, la croissance des effectifs effectuée correspond à 8,11 % dans les établissements publics contre 13,68 % dans le privé : alors, on en déduit qu'effectivement le rythme de croissance des effectifs est plus élevé dans le privé que dans le public.

## 2.4. Opportunités de bourses et d'aides offertes aux étudiants

Dans l'enseignement supérieur, il existe des possibilités d'obtention de bourses et des aides en vue d'accompagner les étudiants et de leur faciliter certaines dépenses en lien avec les conditions quotidiennes. Les bourses sont de deux types : celles nationales et celles internationales. Quant aux aides, elles revêtent de deux formes : l'aide à proprement dite et le prêt. Il faut signaler que l'Etat est le promoteur principal de ces bourses et aides diverses. Cependant, il est accompagné par des bailleurs de fonds qui sont ses partenaires techniques et financiers.

Au Burkina Faso, la gestion des bourses (information, organisation de la sélection, réception et traitement des dossiers et publication des résultats) est assurée par le Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) tandis que le domaine des aides est réservé au Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER). Par ailleurs, il est nécessaire de relever que seuls les candidats non bénéficiaires d'une bourse peuvent prétendre à une aide<sup>17</sup> ou un prêt<sup>18</sup> auprès du FONER. Néanmoins, il faut souligner que l'aide peut être octroyée aux étudiants de la première année jusqu'à la troisième année (Licence). A partir de la 3ème année, le prêt vient en remplacement de l'aide mais son obtention dépend en particulier des résultats<sup>19</sup> des candidats. Par ailleurs, les bourses et les aides sont conditionnées également par une demande composée des diplômes et autres papiers d'identification des candidats.

De façon générale, les bourses nationales sont en supériorité numérique par rapport à celles internationales<sup>20</sup>. Pour cette étude, l'accent est surtout mis sur les bourses nationales. L'analyse interannuelle de ces bourses montre une tendance générale à la

<sup>16</sup> Il s'agit de la période allant de 2008/2009 à 2012/2013 (MESS, 2013).

<sup>17</sup> Le montant de l'aide est actuellement de 225 000 F CFA par an.

<sup>18</sup> La valeur du prêt varie entre 300 000 F CFA à 500 000 F CFA par an. Cela est notamment valable pour le 3ème cycle (Master-Doctorat) dont les frais de Laboratoire sont fonctions des différents laboratoires.

<sup>19</sup> Les conditions exigées sont de deux types : être admis (e) en classe supérieure ou être redoublant (e) mais avec une moyenne minimale de 9 sur 20. Les mêmes conditions prévalent pour l'obtention de l'aide, en plus, bien sûr du critère « âge » qui est fixé à 25 ans.

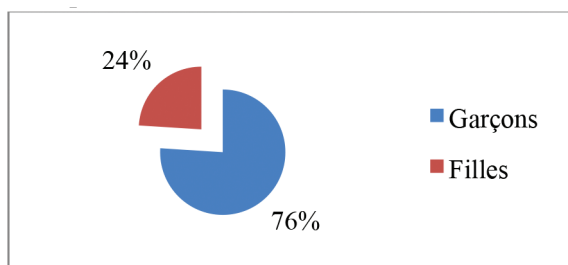
<sup>20</sup> Les bénéficiaires des bourses internationales sont les candidats ayant les meilleures moyennes : la logique consiste à donner la bourse suivant l'ordre de mérite et sur la base de la place disponible. Par la suite, les plus méritants n'ayant pas bénéficié de la bourse internationale sont considérés dans la répartition des bourses nationales.

hausse des bénéficiaires. Selon le tableau de bord de l'enseignement supérieur (2013), le nombre de bénéficiaires des bourses nationales connaît une augmentation de 10 % entre 2011/2012 et 2012/2013, avec respectivement 3 783 et 4 159 boursiers.

En outre, le nombre de bourses a augmenté de 25,2 % entre 2008/2009 et 2012/2013 : cela donne un taux d'accroissement moyen annuel de 5,8 %. Alors, la proportion des boursiers est comprise entre 5,5 % et 7,2 % des inscrits au cours des 5 dernières années. Cependant, on a enregistré la plus forte proportion de boursiers nationaux en 2009/2010. Aussi, la proportion des boursiers dans les universités publiques ou les établissements privés conventionnés correspond à 6,6 % (MESS, 2013). Mais, il existe un paradoxe dans l'évolution de ce taux d'accroissement au cours des deux années précédentes : la proportion des étudiants bénéficiaires a régressé de 1,3 % entre 2010/2011 et 2011/2012. Cela est dû à une remise tardive des résultats des examens académiques de fin d'année pour le renouvellement et l'attribution des allocations financières.

Malgré les constats pétris d'espoir, on remarque que toutes les demandes de bourses (nationales et internationales) ne sont pas satisfaites. En effet, 8 099 demandes de bourses ont été enregistrées en 2012/2013, avec un taux de satisfaction<sup>21</sup> de 60 %. Par contre, 50 % des demandes de bourses ont été satisfaites au cours de l'année précédente 2011/2012. Mais, avec un recul sur les 5 années derrières, on obtient un taux de 56,8 % en 2008/2009 (MESS, 2013).

Par ailleurs, on remarque encore une disparité persistante entre les filles et les garçons dans l'obtention de la bourse. Sur 100 filles inscrites à l'université, 4 bénéficient de la bourse contre 6 garçons sur 100 au compte de 2012/2013. Cette disparité est observée depuis plus de 5 ans et s'est même aggravée en 2012/2013. En effet, l'indice de parité fille/garçon des boursiers est ainsi passé de 0,84 en 2008/2009 à 0,67 en 2012/2013. Cette situation indique une réduction des filles bénéficiaires des bourses, passant de 84 filles pour 100 garçons en 2008/2009 à 67 filles pour 100 garçons en 2012/2013 (MESS, 2013). Le graphique n° 3 suivant montre la répartition des bénéficiaires des bourses nationales selon le sexe.



**Graphique 3 :** Répartition des bourses nationales selon le sexe en 2012/2013.

Source : Tableau de bord de l'enseignement supérieur (MESS), 2013, p31.

---

Ainsi, on comptabilise un taux de 40% de demandes de bourses non satisfaites (MESS, 2013).

On remarque qu'à peine  $\frac{1}{4}$  des filles sont bénéficiaires des bourses nationales contre  $\frac{3}{4}$  des garçons. Ces derniers disposent ainsi de 3 chances contre seulement 1 chance pour les filles dans l'obtention des bourses au Burkina Faso.

Une autre caractéristique du système éducatif de notre pays est perceptible à travers la politique de son gouvernement en matière d'éducation, notamment celle relative au continuum. Cette politique vise à accompagner la scolarisation des élèves en vue de l'atteinte d'un niveau élevé de formation. Son application se traduit par un rehaussement du niveau de l'enseignement dont le diplôme minimal correspond au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Ainsi, la grande majorité des élèves doivent obtenir ce diplôme à la fin de ce cursus scolaire, au lieu du certificat d'études primaires (CEP) qui sanctionnait la fin d'un cycle auparavant.

La politique nationale en la matière prévoit une subvention de la scolarisation des élèves. Elle se manifeste d'une part, à travers les frais de scolarité, et d'autre part, sur l'achat de leurs fournitures scolaires. Concernant la scolarisation, elle vise la gratuité avec exception faite des cotisations des associations des parents d'élèves (APE). En outre, les manuels scolaires sont offerts par l'Etat. Ces pratiques sont favorables à une plus grande scolarisation des enfants au fil des années. En plus, cette politique dispose d'un côté stimulant des parents d'élèves. Ces derniers en se sentant déchargés de leurs « devoirs de parents » trouvent en l'Etat un accompagnateur et un partenaire sûr. Ce regain de confiance est source d'une sensibilisation et par conséquent d'un changement de comportement et de bonnes pratiques. Ces éléments justifient alors une prise de conscience des parents au sujet de l'importance de l'éducation nationale, y compris l'enseignement supérieur, beaucoup plus tard.

L'analyse des principales causes de la croissance rapide des effectifs de l'enseignement supérieur permet de remarquer la continuité entre les deux derniers cycles d'enseignement, à savoir : l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ces derniers sont complémentaires et formaient un ensemble complet donnant lieu à un ministère entier, l'ex. MESS<sup>22</sup>.

Néanmoins, le renforcement de l'efficacité des œuvres sociales favorise les étudiants à plusieurs niveaux, soit la restauration, la santé, le logement (cités universitaires), le transport universitaire, l'aide sociale (étudiants dans des conditions de vie précaires), etc.

## II. Discussion

L'accent est notamment porté sur l'appréciation de l'impact des effectifs sur l'efficacité et/ou la performance du système éducatif. Alors, la discussion se focalise sur les éléments tels que la spécialisation des enseignants du supérieur, la qualité de l'enseignement supérieur et l'insertion socio-professionnelle des étudiants.

---

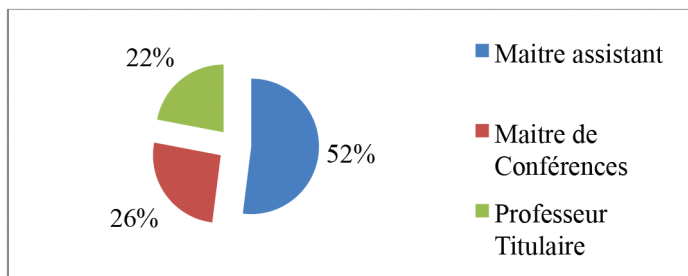
<sup>22</sup> Le MESS était complété à la base par un autre ministère qu'est le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA).

## 1. Spécialisation des enseignants dans le supérieur

S'il existe une réalité bien percevable par tous, il s'agirait du manque d'enseignants pour assurer les enseignements au supérieur. Plus précisément, on parle de l'insuffisance des enseignants. Le critère d'évaluation de cette réalité est bien le ratio étudiants/enseignant. La logique actuelle qui prévaut est à la hausse de ce ratio au cours de la dernière décennie. En effet, il est passé de 19 étudiants/enseignant en 2007/2008 à 20 étudiants/enseignant en 2015/2016 (MESS, 2013).

Par ailleurs, ce ratio est davantage plus élevé au niveau du public que le privé. Cela se justifie par la supériorité numérique des enseignants du privé par rapport au public. Sur la décennie considérée, on totalise 32 330 enseignants dont 10 634 (soit environ 33 %) provient du public contre 20 827 pour le privé. Par ailleurs, le confessionnel<sup>23</sup> enregistre 24 % des enseignants du privé contre 43 % pour le non confessionnel.

Alors, il en résulte de ces statistiques du MESS (2007 à 2016), des ratios respectifs de 9 étudiants/enseignants au public et de 5 étudiants/enseignant au niveau du privé. Aussi, la répartition des enseignants selon le sexe montre une représentativité inférieure des femmes dans le corps professoral. La proportion de femmes enseignantes est inférieure à 10 % des effectifs (soit 8,6 %). En outre, ces dernières sont davantage plus présentes au niveau des grades inférieurs. En effet, elles sont mieux représentées (soit 16 %) au niveau des enseignants à temps plein (ETP) par rapport aux autres grades : leur part est d'à peine 13 % des effectifs des enseignants officiels<sup>24</sup> du supérieur ou enseignants-chercheurs (MESS, 2013). La répartition de ces enseignants selon le grade est illustrée dans le graphique n° 4 suivant.



**Graphique 4 :** Proportion des enseignants officiels du supérieur par grade en 2012/2013

Source : MESS, 2013

On s'aperçoit que le nombre d'enseignants connaît une réduction au fur et à mesure qu'on monte en grade dans l'enseignement supérieur. Cette situation influence certainement l'encadrement des étudiants, en particulier, ceux des second et troisième cycles (Master et Doctorat). En outre, les enseignants ayant le grade de Maître de Conférences sont habilités à diriger un laboratoire de 3<sup>ème</sup> cycle.

<sup>23</sup> Les établissements privés confessionnels sont teintés d'une appartenance religieuse (catholique, protestant, etc.)

<sup>24</sup> Il s'agit des maîtres assistants, des maîtres de conférences et des professeurs titulaires (MESS, 2013).

Cependant, cette situation globalisante apparaît beaucoup plus reluisante (voir irréaliste au regard de la norme de l'UNESCO<sup>25</sup>) car les ratios entre les années et par établissement traduisent une faiblesse plus importante des effectifs des enseignants au regard du nombre des étudiants (tableau n° III ci-après).

**Tableau III** : Rations étudiants/enseignants dans les universités publiques au Burkina Faso

Universités* <sup>26</sup>	UO1	UO2	UK	UPB	Total
Ratio étudiants/enseignant en 2012/2013	97	313	388	86	132
Ratio étudiants/enseignant en 2011/2012	81	291	372	58	112

Source : MESS/DEP, 2013

On remarque que le ratio étudiants/enseignant du supérieur public est plus élevé que la norme de l'UNESCO qui est de 25 étudiants/enseignant. En outre, ce ratio varie selon les universités. En 2012/2013, l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) se démarquait par le plus faible ratio de 86 étudiants/enseignant tandis que l'université de Koudougou (UK) enregistrait le ratio le plus élevé de 388. Comparativement à l'année universitaire 2011/2012, les ratios ont augmenté dans toutes les universités publiques du pays. La plus forte augmentation a été relevée à l'UPB (48 %) contre la plus faible à l'UK (4 %).

De plus, l'évolution des effectifs révèle un faible taux d'accroissement moyen annuel des enseignants du supérieur. En effet, de 2008/2009 à 2012/2013, on a enregistré un taux d'accroissement moyen annuel du nombre d'enseignants permanents de 4,0 % dans l'enseignement supérieur public : celui des femmes est largement supérieur à celui des hommes, soit respectivement 13,3 % contre 2,9 % (MESS, 2013).

## 2. Qualité des enseignements du supérieur

L'obtention de la qualité dans l'enseignement supérieur nécessite des conditions adéquates et spécifiques au secteur concerné. Nous avons fait le constat dans l'analyse précédente sur l'insuffisance en nombre des enseignants du supérieur, et cela au regard des effectifs des étudiants qui prévalent. En plus, il convient de prendre en compte un autre facteur contribuant à l'atteinte de la qualité des enseignements. Il s'agit des équipements et des infrastructures qui sont indispensables dans la dispensation des enseignements. En ligne de mire, il est surtout question des amphithéâtres, des places assises (chaises), des accessoires tels que les vidéoprojecteurs, les micros, les tableaux, etc.

<sup>25</sup> Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

<sup>26</sup> Ce signe indique les noms abrégés des universités de (de la gauche vers la droite) : Université de Ouaga I Pr. Joseph KI-ZERBO ; Université de Ouaga II ; Université de Koudougou ; Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso.

Par ailleurs, l'actualité du sous-secteur de l'enseignement supérieur dénote un accroissement du nombre d'établissements (MESS, 2013). D'ores et déjà, on peut relever la volonté politique du gouvernement burkinabè, de créer dans chaque chef-lieu de région, un centre universitaire. Cette option conduit à l'augmentation du nombre d'universités du pays. A cela, s'ajoutent les efforts louables des promoteurs privés du secteur se traduisant par l'ouverture de nouveaux établissements ou instituts.

Pa ailleurs, les statistiques de la DGESS du MESS révélaient que le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est de 87, au compte de l'année 2012/2013. Ce nombre s'est accru de 6 % par rapport à l'année 2011/2012 et de 61 % par rapport à 2008/2009 (MESS, 2013). Alors, en l'espace d'un quinquennat, le regain équivalait à plus de la moitié du disponible : cela est significatif.

Mais force est de constater que cette augmentation est soutenue par le rythme de croissance des établissements du privé. En outre, entre les années 2008/2009 et 2012/2013 (soit en 5 ans), le nombre d'établissements d'enseignement supérieur privé est passé de 31 à 59, soit un croit d'environ 48 %. Ces établissements privés représentent 67,8 % des établissements d'enseignement supérieur au Burkina Faso. Aussi, on remarque que le nombre d'établissements privés croît plus vite que celui des établissements publics. Ainsi, le TAMA du nombre d'établissements privés est de 13,9 % contre 10,2 % pour le public (MESS, 2013).

Cependant, on remarque une insuffisance des capacités d'accueil, même si les salles de cours et les salles informatiques dans le privé ont une capacité d'accueil plus importante que dans le public. Par contre, la disponibilité en capacité d'accueil est plus importante dans les amphithéâtres, les bibliothèques et les ateliers du public. Le tableau n° IV ci-dessous indique l'état des lieux des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

**Tableau IV : Capacité d'accueil des locaux en 2012/2013**

<b>Utilisation du local</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>	<b>Ensemble (public + privé)</b>
Salle de cours	15 910	18 637	34 547
Amphithéâtre	11 814	1 400	13 214
Salle informatique	642	2 027	2 668
Bibliothèque	1 071	519	1 590
Atelier	655	24	679
Laboratoire T P	209	531	740

Source : MESS, DEP, 2013

Malgré l'importance des locaux destinés à l'enseignement supérieur, on constate avec désarroi leur insuffisance numérique par rapport aux effectifs des étudiants, notamment au niveau des établissements du public. Cela complique davantage la tâche aussi bien des étudiants que celle des enseignants : les difficiles conditions de travail de ces derniers sont bien perceptibles sur le terrain. La situation est bien

complexe dans certaines filières de formation dont la géographie<sup>27</sup>. La réalisation des travaux dirigés (TD) en cartographie et en topographie (par exemple) représente une grande difficulté pour les enseignants et étudiants. Cela se situe à plusieurs niveaux : l'insuffisance des salles d'accueil et de matériels dont notamment les cartes<sup>28</sup>. Ce cas de figure nécessite conséquemment de temps pour ces travaux académiques. Cet aspect pourrait justifier en partie, le prolongement des années académiques qui finissent par s'enchevêtrer. Cette situation vécue par l'université de Ouaga I Pr. Joseph KI-ZERBO, a tendance à se généraliser aux autres universités publiques du pays. Par ailleurs, une étude intitulée « Analyse de la performance de l'enseignement supérieur au Burkina Faso : le cas de l'Université de Ouagadougou » précise qu'il n'existe pas une politique d'anticipation sur les effectifs des étudiants à l'université « mère » de Ouagadougou (Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education, 2012). Cela justifie le non changement de la question sur les effectifs pléthoriques au cours des années successives. Ainsi, la nécessité actuelle est à la normalisation<sup>29</sup> des années académiques au niveau de l'enseignement supérieur au Burkina Faso (MESRSI, 2017). L'adhésion de tous les acteurs de la communauté universitaire et l'accompagnement des autorités du pays sont nécessaires pour la réussite de cette normalisation.

### 3. Insertion socioprofessionnelle des étudiants

L'insertion socioprofessionnelle est corrélée avec la mise en pratique des enseignements reçus dans les différents domaines professionnels. Son évaluation nécessite une confrontation des effectifs des diplômés sortants des établissements d'enseignement supérieur et du taux de chômage des jeunes diplômés. A cela s'ajoute d'autres facteurs tels que les taux de redoublement et de déperdition dans l'enseignement supérieur.

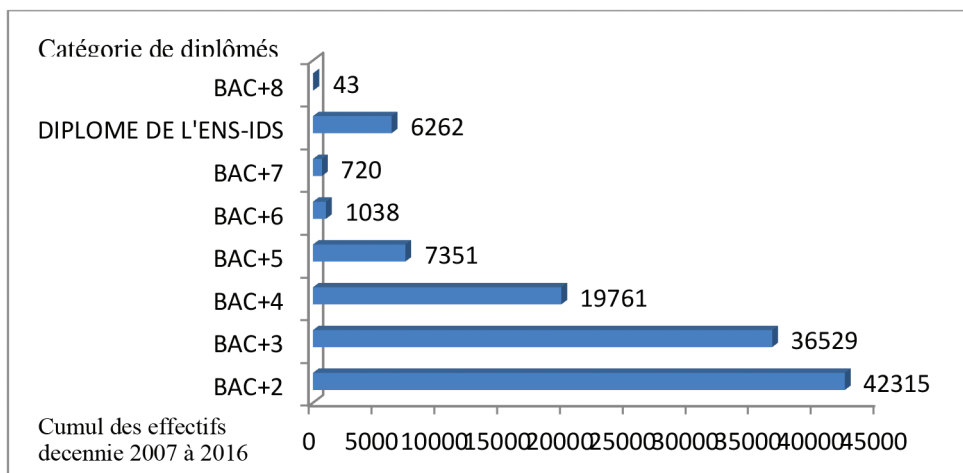
L'efficacité du supérieur est fonction des diplômés à la fin des différents cycles de formation. La tendance générale de l'évolution des diplômés sortants traduit une diminution du nombre des diplômés simultanément à une élévation du niveau d'étude : on remarque une inversion des sens dans l'évolution de ces deux variables. Par ailleurs, les diplômés sortants sont moins nombreux au fur et à mesure que le niveau d'étude est élevé. En effet, la proportion des BAC+2 est de 33,4 % contre seulement 1 % des BAC+7 (en 2012/2013) tandis qu'en 2011/2012 ces proportions étaient respectivement de 35,7 % et 0,9 %. Aussi, une observation par niveau d'étude indique une inégalité selon le genre : l'indice de parité filles/ garçons pour le niveau BAC+2 était de 0,6 contre 0,2 pour le niveau BAC+6 en 2012/2013 (MESS, 2013). Le cumul des diplômés sortants de la dernière décennie est indiqué dans le graphique n° 5.

---

<sup>27</sup> La même difficulté vécue en géographie est également vécue en histoire car la cartographie et la topographie sont des matières communes pour les premières années de Géographie et d'Histoire. Ce cas est spécifique à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou.

<sup>28</sup> Les cartes disponibles sont bien insuffisantes pour les effectifs des étudiants : une trentaine de cartes topographiques.

<sup>29</sup> Dans le souci de la normalisation, le gouvernement burkinabè a organisé des rencontres d'échanges avec les enseignants des universités publiques au cours du mois de février de l'année 2017 (voir le document comportant les termes de références de ces échanges). L'objectif de ces échanges consiste à l'élaboration d'un schéma de normalisations des années universitaires (MESRSI, 2017).

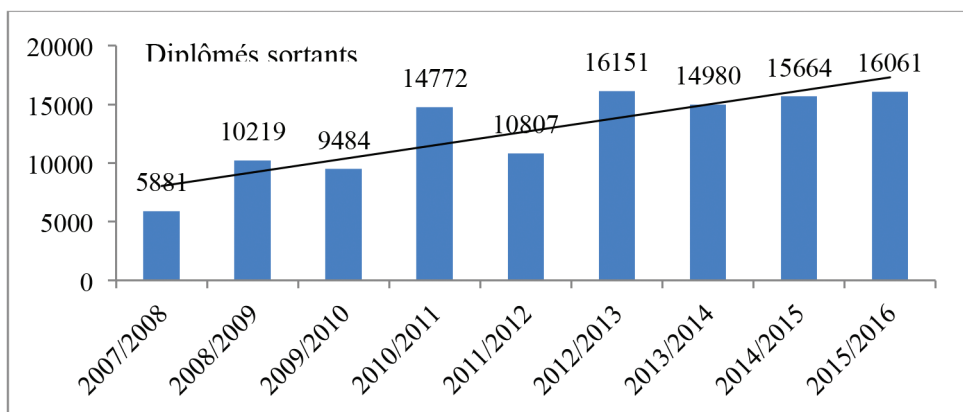


**Graphique 5 :** Cumul des diplômés sortants par catégorie au cours de la décennie 2007/2008 à 2015/2016

Source : MESS, 2007 à 2016

La lecture du graphique précédent révèle une exception contraire à la tendance générale observée plus haut : la baisse des effectifs a été interrompue avec le cas particulier des diplômés de l'École Nationale de la Santé (ENS-IDS). Par ailleurs, la répartition annuelle des diplômés révèle une moyenne décennale de 4 232 diplômés en BAC+2 contre à peine 5 diplômés en BAC+8 (soit une réduction de 846 points entre les deux extrêmes).

Par ailleurs, l'évolution annuelle des effectifs des diplômés sortants (toute catégorie confondue) atteste aussi une tendance globalement à la hausse avec cependant une variation en dents de scie à l'intérieur des années de la période considérée. Le graphique n° 6 suivant montre cette variation.



**Graphique 6 :** Evolution interannuelle des effectifs des diplômés sortants de la dernière décennie.

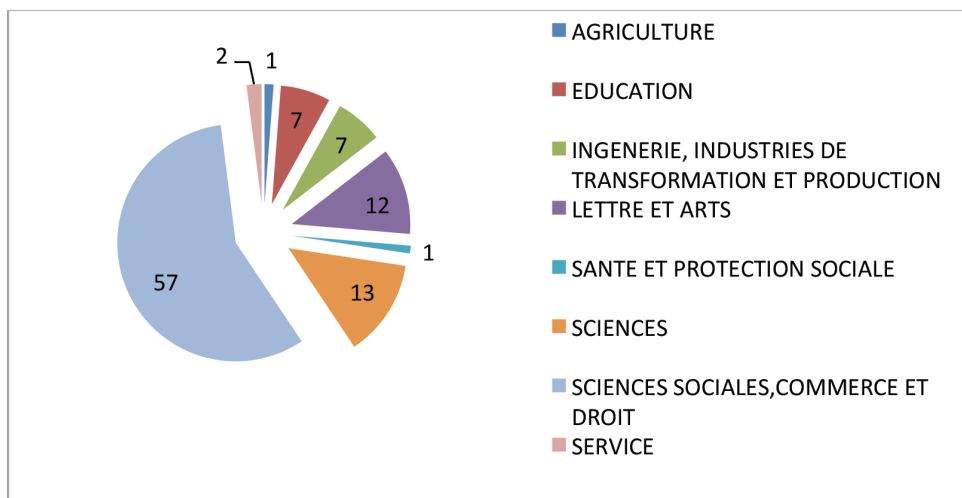
Source : MESS, 2007 à 2016

La courbe de tendance est à la hausse au cours de la période considérée. Mais, on remarque trois périodes de baisse<sup>30</sup> des effectifs des diplômés : entre 2008/2009 et 2009/2010 ; puis entre 2010/2011 et 2011/2012 et enfin entre 2012/2013 et 2013/2014.

Selon le tableau de bord du MESS, parmi les étudiants ayant obtenu au moins un diplôme de BAC+2 en 2012/2013 (16 151 étudiants), 31,7 % sont des filles. Ce nombre est en hausse de 32,5 % comparativement aux diplômés de l'année académique 2011/2012.

Au cours de la dernière décennie, le cumul des diplômés donne 114 019 étudiants diplômés sortants des établissements supérieurs (publics et privés) du Burkina Faso. Par ailleurs, la grande majorité des étudiants diplômés relève des établissements ou instituts publics : 75 % des diplômés (85259 étudiants) contre 25 % pour le privé (28760 étudiants). En outre, le privé comptait 26,6 % des étudiants diplômés en 2012/2013. Le dynamisme du privé est caractérisé par un taux d'accroissement moyen annuel du nombre de diplômés de 32 % entre 2008/2009 et 2012/2013 (MESS, 2013).

Néanmoins, la répartition de ces diplômés par domaine d'étude révèle également une inégalité d'importance numérique. En effet, selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE), 61,6 % des diplômés proviennent du domaine « Sciences Sociales, Commerce et Droit » tandis que le domaine « Santé et Protection Sociale » regroupe la proportion la plus élevée des filles (46 %). Les sortants du domaine « Agriculture » sont faiblement représentés, soit 0,8 % (MESS, 2013). Le graphique n° 7 ci-après illustre la répartition des diplômés par domaine d'étude au cours de la décennie d'étude.



**Graphique 7 :** Répartition des diplômés sortants par domaine d'étude.

Source : MESS, 2013

<sup>30</sup> Ces baisses s'expliquent par les taux de redoublement et/ou de déperdition enregistrés et variant d'une année à une autre.

On remarque que le domaine des « sciences sociales, commerces et droit » dispose de plus de la moitié (57 %) des diplômés sortants contre respectivement 13 % et 12 % pour les domaines « sciences » et « Lettres et arts ». Cependant, les domaines tels que l'« agriculture » et la « santé et protection sociale » comptent seulement 1 % des diplômés au cours de la dernière décennie.

Parallèlement aux taux de diplômés, on a les taux de redoublement. L'enseignement supérieur est caractérisé par une proportion de redoublement de 13,4 % en 2012/2013. Cette proportion est stationnaire par rapport à l'année académique 2011/2012. La proportion de redoublement est plus faible dans le privé au Burkina Faso. En effet, il est moins élevé dans les instituts privés qu'au public. Ainsi, le pourcentage des redoublants du privé représente 1% tandis qu'il est de 16,7 % dans les instituts publics.

D'une manière générale, la situation du redoublement devient presque inexistante dans le privé, lorsqu'on passe de la 1<sup>ère</sup> année à la 5<sup>ème</sup> année. Dans le public par contre, ces proportions restent fortes (environ 17 %) dans les trois premiers niveaux avant d'observer une baisse à 10,6 % en 4<sup>ème</sup> année. Mais en 5<sup>ème</sup> année, on relève également un redoublement de 27,2 % (MESS, 2013). En outre, 16,9 % des étudiants ont redoublé au moins une fois. Parmi ces redoublants, on dénombre 30,3 % d'étudiantes.

Selon la répartition géographique, la région du centre enregistre les plus fortes proportions de redoublants (18 %) suivie de la région du Centre-Ouest. Mais suivant les domaines d'étude, la proportion des redoublants varie entre 1,9 % et 17,6 %. La moitié des domaines enregistre un redoublement égal à 4,9 %. Par ailleurs, le domaine d'étude « Lettres et arts » se démarque par le plus fort taux de redoublement tandis que le plus faible taux est enregistré dans le domaine de « l'éducation ». La part des redoublantes correspond à 18,3 % dans le domaine des « lettres et arts » contre 17,2 % des garçons (MESS, 2013).

En ce qui concerne les filières de formation, le redoublement oscille entre 0 et 58,3 %. L'exemple ci-dessous permet d'illustrer la situation spécifique à chaque filière. Sur un effectif de 70 étudiants par filière qui suivent des enseignements en Physique-Chimie, Mathématique et Géographie, on compte respectivement 40 ; 35 et 28 étudiants qui courent le risque de redoubler (MESS, 2013). Cela correspond aux taux élevés de redoublement suivants : 57 % en Physique-Chimie ; 50 % en Mathématique et 40 % en Géographie.

Ces taux sont préoccupants car ils traduisent une moyenne générale de redoublement équivalente à 49 % dans les différentes filières de formation au niveau des instituts publics. Cela indique une situation où quasiment la moitié des étudiants inscrits sont des redoublants. Et parmi ces redoublants, un certain nombre d'étudiants finissent par abandonner les études en cours de cycle : il s'agit de la déperdition<sup>31</sup> dans l'enseignement supérieur.

---

<sup>31</sup> Les données ne sont pas disponibles pour évaluer ce volet au niveau des enseignements du supérieur.

Pour ce qui concerne le taux de chômage, il ressort qu'il est le plus élevé en milieu urbain. En effet, ce taux est de 8,6 % contre 3,3 % à l'échelle du pays<sup>32</sup>. A cela s'ajoute le taux de sous-emploi beaucoup plus important et quasiment bien réparti : 20,8 % en milieu urbain contre 19,4 % à l'échelle nationale et 19,1 % en zone rurale (RGPH, 2006 et MESS, 2013).

Ainsi, on constate que les effectifs significatifs des diplômés du supérieur sont confrontés à une difficulté d'employabilité à la fin de leurs études. Dans ce cas spécifique, il faut signaler l'inadéquation des formations<sup>33</sup> avec l'exercice professionnel : comment concilier la théorie à la pratique ? Cette question transversale est toujours d'actualité au Burkina Faso. La question de l'insertion socioprofessionnelle reste posée et nécessite une analyse beaucoup plus approfondie.

## Conclusion

La croissance des effectifs de l'enseignement supérieur est une réalité au Burkina Faso. Ce constat est vécu aussi bien dans les établissements ou instituts du public que du privé, malgré la différence d'ampleur enregistrée. Par ailleurs, la répartition des effectifs selon le genre montre aussi une augmentation des étudiants avec cependant une infériorité des filles. Suivant les domaines d'étude, la situation qui prévaut illustre également l'évolution croissante des étudiants au cours de la dernière décennie.

Face aux effectifs pléthoriques dans l'enseignement supérieur, une nécessité s'impose. Il est utile d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des enseignants. Pour y parvenir, les autorités doivent œuvrer à la réalisation des actions fortes qui soutiennent la politique actuelle du gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur. En attendant de pouvoir augmenter la capacité d'accueil<sup>34</sup> dans l'enseignement supérieur (construction de centres universitaires, d'amphithéâtres, de laboratoires, d'ateliers, etc.), il est urgent de mettre en pratique le système<sup>35</sup> du « double flux ». Son application vise essentiellement à rattraper le retard dans les universités, du public en particulier. Mais des contraintes<sup>36</sup> empêchent son exécution. Par ailleurs, le recrutement régulier (biennuel) de nouveaux enseignants est très utile pour accompagner la mise en œuvre de ce système. Mais, il faut tenir compte de la spécialisation des enseignants afin d'éviter leur répartition inégale dans les domaines et filières d'étude.

Si ces conditions sont réunies, l'enseignement supérieur conservera sans aucun doute, son efficacité interne et sa performance d'antan à travers une parfaite intégration des effectifs évolutifs au fil des années académiques successives.

<sup>32</sup> Le taux de chômage en milieu rural est de 2,2 % (RGPH, 2006).

<sup>33</sup> Cela est possible à travers une dynamisation des enseignements théoriques à travers une concrétisation tournée vers les pratiques socio-professionnelles.

<sup>34</sup> La réalisation des locaux nécessite un certain temps et des moyens colossaux (coûts en milliards)

<sup>35</sup> Ce système consiste à confondre plusieurs promotions d'étudiants ayant cependant le même niveau d'étude en vue de constituer des groupes de passages (2 groupes au moins) à tour de rôle jusqu'à l'achèvement d'une matière ou d'un module précis.

<sup>36</sup> Certains étudiants et enseignants s'opposent à sa réalisation (causes : la confusion des promotions d'étudiants, l'augmentation de la charge de travail des enseignants, etc.).

## Bibliographie

- Commune de Ouagadougou et Project City Development Strategy (CDS), 2008.** *Étude Diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou.* Ouagadougou.
- Commune de Ouagadougou, 2011.** *Annuaire statistique de 2010,* Ouagadougou, Commune de Ouagadougou.
- DGESS/MESS, MESRSI, 2007 à 2016.** *Statistique sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso (Effectifs des étudiants et des enseignants, différents ratios, etc.),* document Excel. Ouagadougou, DGESS/MESS, MESRSI.
- INSD, 1998.** *Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base.* Ouagadougou, Institut National des statistiques et de la Démographie (INSD).
- INSD, 2000.** *Profil et évolution de la pauvreté au Burkina.* Ouagadougou, INSD.
- INSD, 2004.** *Enquête démographique et de santé (EDS) de 2003,* Ouagadougou, INSD.
- INSD, 2008.** *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006 du Burkina Faso : Résultats définitifs.* Ouagadougou, INSD.
- INSD, 2014.** *Profil de pauvreté et d'inégalités au Burkina Faso : Enquête multisectorielle continue,* Ouagadougou, INSD.
- Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education, 2012.** *Analyse de la performance de l'enseignement supérieur au Burkina Faso : le cas de l'Université de Ouagadougou,* Ouagadougou.
- MESRSI, 2017.** *Proposition d'un schéma de normalisation des années académique des universités publiques su Burkina,* Ouagadougou.
- MESS/DEP, 2013.** *Tableau de bord de l'enseignement supérieur 2012/2013.* Ouagadougou, MESS/DEP.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2009.** *Monographie de la commune urbaine de Ouagadougou.* Ouagadougou, MEF.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2011.** *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015.* Ouagadougou, MEF.